

Info Crotenay février 2023

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/01/2023

Présents : Olivier CAVALLIN, Loïs MATIVET, Félicien JOUHAM, Virginie GUYON, Raphael COTE, Gérald BESANCON, Nicolas MANZONI, Florian CASEAUX, Amandine MARCHIONINI, Benjamin PETOT, Damien SARTORIS, Carole FAIVRE, Thierry ROCHE.

Excusés : Marie Véronique GAUTHIER qui donne pouvoir à Carole FAIVRE.

Secrétaire de séance : Virginie GUYON

Le quorum est atteint

Concernant le compte rendu du conseil municipal du 01/12/2022, il est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Pour commencer Olivier CAVALLIN présente ses vœux à tout le conseil.

1/Comptoir de l'Heute

15 candidatures ont été reçues par la mairie pour reprendre la gérance du comptoir, les 3/4 seraient intéressés pour racheter le fonds de commerce, les autres pour continuer selon les conditions de 1000 Cafés. Le conseil n'a pas d'objection, que ce soit l'une ou l'autre proposition.

Olivier nous transmet les candidatures par mail, pour que chaque membre du conseil présélectionne les candidatures intéressantes pour le lundi 16 janvier 2023.

Les personnes retenues seront invitées à un entretien avec le maire et les conseillers le mercredi 18 à partir de 19h.

Aujourd'hui la location est fixée à 400,00€ mensuel pour le logement et le commerce. Il est décidé de revoir le prix et de pratiquer un prix pour le logement et un prix distinct pour le commerce.

- Le conseil adopte à l'unanimité, une délibération pour fixer le montant du logement à 500,00€ par mois hors charges.
- Le conseil adopte à l'unanimité, une seconde délibération pour fixer le montant du comptoir de l'Heute à 300,00€ par mois hors charges la 1^{ère} année, 400,00€ par mois hors charges la 2^{ème} année pour arriver à un montant de 500,00€ par mois hors charges à compter de la 3^{ème} année.

2/Commission Environnement

- Les travaux au niveau de l'aire de jeux et des abords de l'école ont bien avancé, il reste encore des plantations prévues initialement à mettre. Damien propose de mettre un arbre aux abords de l'aire de jeux pour faire de l'ombre mais pour l'instant le but est de finir ce qui était prévu et par la suite réfléchir sur le futur aménagement de ce dernier.

Une date est à définir pour faire une corvée désherbage.

Thierry alerte sur les plants achetés à l'ONF qui sont de mauvaise qualité et que la quantité commandée n'est pas celle reçue.

- Sobriété énergétique : isoler comme il faut les bâtiments serait un début. Benjamin s'est rendu à l'école pour voir l'économie possible au niveau de la chaudière de l'école, il est possible de modifier manuellement pour réduire la chaudière pendant les vacances.
- Après en avoir délibéré, il a été voté à l'unanimité l'extinction de l'éclairage public de 21h30 à 6h30, pour anticiper les augmentations annoncées. La consommation de 2022 est de 27 493 kwh pour un montant de 3 689,57 €. Une augmentation de 3,4 fois est à prévoir en 2023.

Nicolas nous signale qu'une étude du gouvernement montre que l'extinction de l'éclairage public n'entraîne aucune augmentation des vols et cambriolages.

3/Questions diverses

Deux droits de préemption de la commune sont exposés :

- Vente de l'hôtel de France
- Vente de la maison située au 36 rue Rouget de L'Isle

La commune décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Marie Véronique par l'intermédiaire de Carole demande :

- La possibilité de faire les 100 ans de Monsieur ROMPAIS avec la presse, si sa famille est d'accord ?
- Est-il possible de récupérer stylos, marqueurs, surligneurs, etc..... pour donner à une association qui recyclerait ces objets ? Pas d'objections.

Gérald demande quand les gabions qui devaient être mis le long de la voie piétonne sur la route des étangs, seront installés ?

Olivier répond qu'il a rendez-vous avec les carrières PERNOT à ce sujet au cours de la semaine.

Informations

- **La municipalité rappelle qu'il est fortement conseiller aux propriétaires de chats, de les stériliser afin d'éviter de nombreux désagréments due à la pullulation de ceux-ci.**
- **La fibre arrive à Crotenay, les premiers travaux vont débuter en février.**